



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 307'000.- destiné au
déménagement du Service informatique à la rue du Pont 38
et à l'adaptation de son équipement

(du 10 octobre 2001)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

Le Service informatique communal (SIC) occupe actuellement des locaux situés dans les bâtiments des Services Industriels à la rue du Collège 32. Depuis quelques années, le Service a créé des bureaux dans les surfaces disponibles avec des parois vitrées afin de permettre la pénétration de la lumière du jour. Néanmoins plusieurs employés doivent travailler dans des conditions inacceptables, n'ayant pas accès aux fenêtres. Malgré ces aménagements avec des parois mobiles les surfaces disponibles sont devenues, au fil des années, insuffisantes et ne permettent plus de donner une place assise à chaque employé.

En attendant de trouver une solution, les Services Industriels ont mis quelques surfaces supplémentaires à disposition pour une courte durée.

La Caisse de pensions du personnel communal (CPC) a acquis le bâtiment rue du Pont 38, dans le cadre de la faillite Bosquet. Ce bâtiment a abrité les locaux administratifs de l'ancienne entreprise. Par conséquent, il est particulièrement bien adapté aux besoins du Service informatique et ne nécessite que quelques aménagements mineurs, pris en charge par le nouveau propriétaire.

Le bâtiment est situé à proximité des anciens locaux et des Services Industriels, ce qui réduit les coûts du déménagement et du câblage informatique au minimum.

L'évolution et l'augmentation des missions confiées à l'informatique, la nécessité d'accroître le personnel du SIC pour les mener à bien rend indispensable le transfert du personnel et des équipements dans un bâtiment adapté à ces nouveaux leurs besoins.

Ces locaux doivent être aménagés et équipés de manière à assurer la sécurité du bâtiment, de l'exploitation ainsi qu'aux différentes tâches du personnel. Ces frais doivent être pris en charge par le locataire.

2. OBJECTIFS

Ce crédit doit nous permettre d'atteindre les objectifs suivants:

Améliorer et sécuriser le cadre de travail du personnel du service informatique communal composé de 22 personnes, par des locaux plus appropriés aux différentes missions qu'il doit mener.

Normaliser la sécurité d'exploitation par un renouvellement des produits de détections anti-incendie qui ne sont plus adaptés aux normes de protection de l'environnement. Cette opération est rendue obligatoire par une nouvelle ordonnance fédérale sur la protection de l'environnement qui entrera en vigueur à partir de 2002.

3. INFRASTRUCTURE TELEMATIQUE

a) Câblage informatique universel

L'infrastructure nécessaire à l'interconnexion des postes de travail, des appareils de télécommunications et des équipements de la salle d'exploitation doit permettre l'utilisation des nouvelles technologies de télécommunication. Réalisée avec les standards actuels en matière de câblage informatique, elle permet ainsi l'intégration de la téléphonie, et garantit la prise en compte des nouvelles techniques de transport de données.

Le coût de cette opération est estimé à	Fr.	98'500.-
---	-----	----------

soit:

<i>câblage extérieur, fibres optiques</i>	Fr.	70'000.-
---	-----	----------

<i>courant fort</i>	Fr.	7'000.-
---------------------	-----	---------

<i>Préparation faux-plancher salle machines</i>	Fr.	15'000.-
---	-----	----------

<i>Gestion d'infrastructure (Physical Networks)</i>	Fr.	6'500.-
---	-----	---------

b) Nœud cantonal

Le Service informatique est le point de regroupement des communications des bâtiments communaux. Il est le point d'entrée au nœud cantonal. Nous devons prolonger l'accès actuel situé rue du Collège 32 dans les nouveaux locaux.

Le coût de cette opération est estimé à Fr. 15'000.-.

4. SECURITES

- a) Climatisation, alimentation électrique secourue, autonomie de fonctionnement

Le fonctionnement des télécommunications et des appareils abritant les données et les programmes nécessaires aux différents travaux confiés à l'informatique des services communaux et des partenaires du SIC doit être garanti en permanence.

Les équipements actuels ne sont plus suffisamment fiables. Leur maintenance pour garantir le niveau de sécurité nécessaire devient trop onéreuse.

La rénovation de la climatisation et du groupe d'alimentation électrique permettra de diminuer les coûts d'exploitation (consommation d'énergie réduite), ainsi que les coûts de maintenance.

Cette opération, absolument essentielle et prévisible, n'a pas été chiffrée par une demande de rénovation soumise à un crédit spécial. La réflexion nécessaire à l'obligation de l'attribution de nouveaux locaux au service informatique étant au moment de l'élaboration des budgets déjà entamée. Les coûts associés à cette nécessité sont ainsi présentés globalement dans ce rapport.

Le coût de cette opération est estimé à Fr. 107'000.-.

soit:

autonomie de fonctionnement et alimentation

électrique (Onduleur, batteries)

Fr. 40'000.-

climatisation

Fr. 67'000.-

b) Protection et alarme anti-feu

L'équipement anti-feu actuel, à base de gaz halon, ne répond plus aux normes de protection de l'environnement édictée par la confédération. Nous avons l'obligation, lors de son renouvellement ou de son transfert, de le remplacer, selon les directives fédérales en matière de protection de l'environnement, par une substance autorisée.

Le coût de cette opération est estimé à Fr. 60'000.-

<i>Installation de détection d'incendie</i>	Fr.	23'000.-
<i>Installation d'extinction d'incendie</i>	Fr.	30'000.-
<i>Elimination du gaz halon</i>	Fr.	7'000.-

c) Gestion d'accès, détection et alarme anti-effraction

La détection d'effraction permet de protéger les données et les équipements nécessaires à la réalisation des travaux des différents services et partenaires du SIC.

Pour assurer la sécurité nécessaire, l'accès à l'établissement et à la salle d'exploitation doivent être surveillés et sécurisés. La protection sera assurée par une détection de présence reliée à la police locale et la gestion des accès sera contrôlée par une adjonction au système de contrôle des temps et des accès utilisé par les services communaux.

Le coût de cette opération est estimé à Fr. 26'500.-

soit:

<i>Installation du système d'alarmes</i>	Fr.	4'500.-
<i>Installation de la sécurité des portes</i>	Fr.	20'000.-
<i>Electricité, forfait</i>	Fr.	2'000.-

5. COÛT

Récapitulation des sommes composant la demande de crédit de Fr. 307'000.-:

infrastructure télématique

câblage informatique et téléphonie	Fr.	98'500.-
nœud cantonal	Fr.	15'000.-

sécurités

alimentation électrique secourue	Fr.	107'000.-
protection et alarme anti-feu	Fr.	60'000.-
gestion d'accès, détection et alarme	Fr.	26'500.-

6. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Le déménagement du Service informatique aura une influence sur le coût de la location qui est actuellement de Fr. 60'000.- par année pour une surface utilisable de 267 m². Les locaux temporaires, que le SIC occupe depuis août 2001, d'une surface de 42 m² ne sont pas compris dans ce calcul.

La surface utilisable des nouveaux bureaux est de 670 m². La caisse de pension a calculé un loyer qui devrait se situer entre Fr.68'000.- et Fr. 79'000.- par année. Le montant exact sera déterminé après la fin des travaux.

7. CONCLUSION

Le Service informatique a connu un développement très rapide ces dernières années. Les locaux actuels sont devenus trop exigus et ne permettent plus l'installation d'une place de travail pour chaque employé. Dans le rapport d'information présenté au conseil général en août 2001, nous avons déjà fait mention du projet de déménagement du service informatique dans des locaux appropriés à ses différentes missions.

Les locaux à la rue du Pont sont particulièrement bien adaptés au Service informatique et devraient permettre une installation définitive.

Les éléments de modernisation envisagés nous permettront de préparer l'avenir et l'utilisation des nouvelles technologies de traitement de l'information, de telle manière à assurer la pérennité de notre système d'information.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté ci-après.

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit d'investissement de Fr. 307'000.- est accordé au Conseil Communal pour le déménagement et l'équipement des locaux du SIC.

Article 2.- Cet investissement est amorti au taux de 15 % par année.

Article 3.- Le Conseil Communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires à cet investissement.

Article 4.- Le Conseil Communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire:
C. Stähli-Wolf

Le Président:
Chs Augsburg